



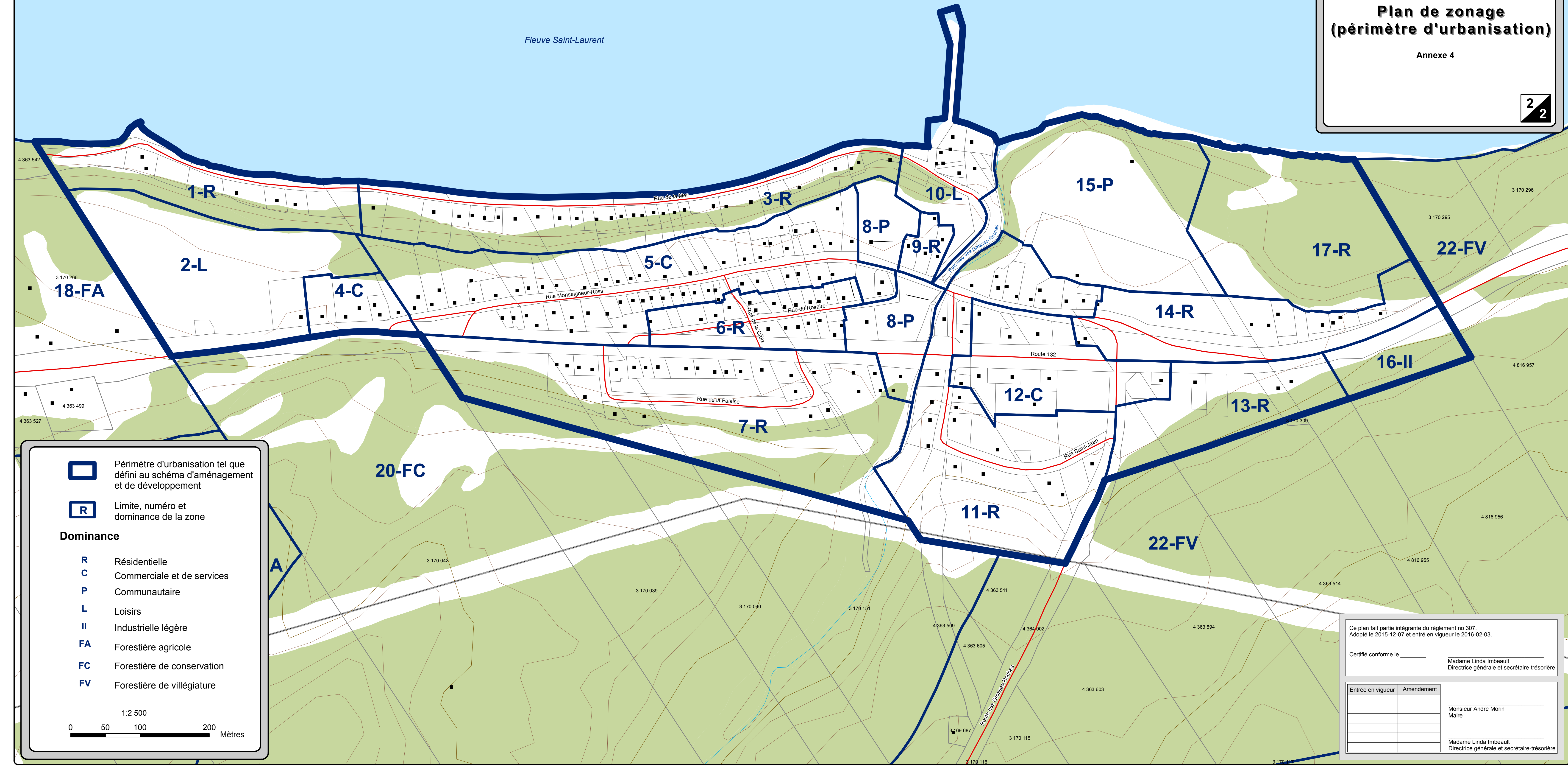
Règlement de zonage
Municipalité de
Grosses-Roches

Règlement no : 307

**Plan de zonage
(périmètre d'urbanisation)**

Annexe 4

2
2



Périmètre d'urbanisation tel que défini au schéma d'aménagement et de développement

Limite, numéro et dominance de la zone

Dominance

R Résidentielle

C Commerciale et de services

P Communautaire

L Loisirs

II Industrielle légère

FA Forestière agricole

FC Forestière de conservation

FV Forestière de villégiature

1:2 500

0 50 100 200 Mètres

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 307. Adopté le 2015-12-07 et entré en vigueur le 2016-02-03.

Certifié conforme le _____

Madame Linda Imbeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Entrée en vigueur	Amendement

Monsieur André Morin
Maire

Madame Linda Imbeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière